

Annexe 1

Priorités FDVA 2021

Département du GERS

En 2021, dans le Gers, s'agissant des demandes au titre du fonctionnement, la priorité sera donnée aux plus petites structures associatives. Les associations qui déposent un dossier sont invitées à faire part de l'impact de la Covid sur leur situation financière. S'agissant des demandes au titre des projets structurants pour la vie associative locale, concourant à son développement et à sa consolidation, une attention particulière sera portée aux associations en capacité d'intégrer dans leur projet, quel que soit l'axe choisi (cf..ci-dessous), un des points suivant :

- L'éco-conditionnalité (mise en œuvre de démarches autour du développement durable : tri sélectif, lutte contre le gaspillage, recyclage...) ;
- La lutte contre les discriminations (ex: égalité femme/homme, inconditionnalité de l'accès au service...).

Ces critères doivent apparaître sur la demande de subvention pour pouvoir être pris en compte dans le traitement des dossiers

Les 5 axes prioritaires du Gers sont :

Axe 1 : Favoriser les projets permettant la mutualisation, notamment dans les territoires hyper-ruraux, pour un soutien aux bénévoles dans leur quotidien associatif et le développement de projets structurants (hors formation) ;

Axe 2 : Favoriser les projets innovants, facteurs de cohésion sociale, permettant la mobilité et l'accessibilité aux offres et aux structures ;

Axe 3 : Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative afin de maintenir le dynamisme associatif gersois (dans le fonctionnement ou la gouvernance des associations, la constitution de junior association, l'accompagnement de projets de jeunes...) ;

Axe 4 : Permettre l'accès et le développement des pratiques physiques et sportives pour le plus grand nombre ;

Axe 5 : Favoriser une offre culturelle diversifiée sur tout le territoire ;

Ces 5 axes ne sont pas obligatoirement cumulatifs

Critères de recevabilité :

Les associations de moins d'un an d'existence ne peuvent faire une demande que sur des projets innovants

Les associations ayant un budget de plus de 100 000€ ne peuvent être aidées que sur des projets innovants

Seront prioritaires les associations n'ayant pas déposé de demande les années précédentes.

Les services de la DDCSPP, ainsi que le Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (CRIB), les Points d'Appuis à la Vie Associative (PAVA) sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans l'utilisation du « Compte asso »

GERS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers
Cité administrative 32020 Auch CEDEX 9
Correspondante FDVA : Pascale CORBILLE / pascale.corbille@gers.gouv.fr / 05 81 67 22 34 ou
Bruno Noizet 05 81 67 22 37 – bruno.noizet@gers.gouv.fr

CRIB – Info/asso32

36 rue des Canaris,
Maison du sport,
32000 Auch
Jean-Philippe OLIVEIRA : Directeur au 05 62 06 59 82
ge.asso.gers@gmail.com

PAVA – Bas Armagnac

Culture Loisirs Animation Nogaro (CLAN)
Point d'Appui à la Vie Associative
23 Avenue de Daniate - 32 110 Nogaro
François DELEURME Directeur : 05 62 69 02 20 ou 06 60 40 03 78
clanogaro@gmail.com

PAVA de Samatan

Centre Social GESTES
15 place des Cordeliers – 32130 SAMATAN
Référente : Camille HATTRY-BASCOU
pava.samatan@infoasso32.fr

PAVA du quartier du Grand Garros et de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne

Ligue de l'Enseignement – Fédération du Gers
36 rue des Canaris – BP 20587 – 32022 AUCH Cedex 9
Référente : Elisa CUIICCHI
pava.auch@infoasso32.fr
www.ligue32.org

PAVA de la Mairie de Condom

Mairie de Condom – Service sport et associations
Centre Salvandy – 20 rue Jean Jaurès – 32100 CONDOM
Référent : Alexis PAUTREL
pava.condom@infoasso32.fr
associations.condom.org

PAVA Gers Sud-Ouest

Association RIVAGES
Maison des associations – 1bis rue Jean Bousquet – 65000 ARTAGNAN
Référente : Pascale SENS
pava.valadour@infoasso32.fr
www.collectif-rivages.fr